

COMMUNE DE MERY

Conseil Municipal du 5 NOVEMBRE 2018

Présents : . M.Batsalle, E. Bouvier, JF.Buffet, P. Glouannec, B. Exertier, N. Fontaine, S.Loi, S.Roulet, A.Tornicelli, O. Vallet.

Absents excusés: M.Pinson, FP.Bermond, C.Perruisset, F.Fourches, C.Hedouin

Pouvoirs : F.Fourches à E.Bouvier. C.Perruisset à S.Roulet

Secrétaire de séance : JF. Buffet

Préambule

Le Conseil rend hommage aux mérolains décédés depuis la dernière séance.

Approbation du compte-rendu du conseil du 27 août 2018.

Les projets ont déjà été envoyés par courriel aux conseillers..

Délibérations

1 Extension de délai de garantie prêt OPAC Les Dimes 1993.

En compensation de la baisse de recettes de l'OPAC, conséquence de la réduction du loyer de solidarité, il est demandé un rallongement de la garantie de prêt OPAC Les Dimes de 1993 de 12 ans jusqu'en 2030.

2 Modifications budgétaires

Fonctionnement :

Les prévisions budgétaires étaient conformes aux annonces faites par l'Etat de stabilisation du FPIC, or il est nécessaire de rajouter 4000 €.

Investissement :

Il s'agit de régularisations de lignes comptables demandées par la Trésorerie sur des anciennes subventions sans aucune incidence sur l'équilibre budgétaire.

3 Le compte personnel de formation

Le Compte Personnel de Formation se substitue au Droit Individuel à la Formation.

Les droits à la formation sont élargis, les compteurs CPF des agents seront consultables sur le site *moncompteactivité*.

Les trois premières délibérations ont été adoptées à l'unanimité par les 10 présents et 12 votants.

4 Délimitation des coupes par l'ONF et des nouveaux garants

CLERC Jean Yves, LOI Stéphane

Adoptée par 11 voix pour et une abstention

Questions diverses

Nouvelle commission de contrôle électorale

Annick Tornicelli est désignée comme représentante du conseil. Cette commission sera toujours composée de trois personnes et siègera en fin de chaque année et avant chaque scrutin pour valider les inscriptions électorales en lien avec l'INSEE. Les deux autres membres sont ceux qui composaient déjà l'ancienne commission administrative électorale :

Pierre Roulet et Patrick Batsalle.

Le devenir de l'école primaire.

La configuration de ce bâtiment tout en demi-niveaux, impossible à mettre aux normes, avait été en partie à l'origine du projet de construction d'une nouvelle école.

Le Maire présente les plans des niveaux en projection :

Rez de chaussée. Entrée côté cour : 2 classes + accès au 2 bureaux en contre bas au niveau de l'entrée rue des Ecoles.

½ niveau supérieur : Sanitaires côté Est. 1 abécédaire côté Ouest.

R+1 : 3 classes

R+2 : 2 appartements sous combles. 1T4 Côté nord. 1T2 Côté Sud.

Diverses possibilités sont évoquées :

Vendre les étages et garder le rez de chaussée pour un local paramédical ou vendre la totalité de l'immeuble, voir même la salle polyvalente pour en construire une aux Jacquiers.

La création d'appartements par un bailleur social car, pour eux, le PLU est moins exigeant sur la création de parkings.

Il faudra faire une division foncière du préau pour avoir accès aux locaux sous la salle polyvalente.

La création d'une pépinière d'entreprise est de compétence de Savoie Hexapole.

Le Maire prendra avis auprès d'un constructeur et de la SAS.